

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale

Ale

Signature de l'IEN

**FRAIS
D'INSCRIPTION**

Il est vivement conseillé avant de déposer votre demande de congé, de contacter l'organisme ou l'établissement qui vous dispensera la formation afin de prendre connaissance des frais d'inscription qui peuvent s'avérer élevés et qu'aucune prise en charge financière n'est assurée par l'administration.

ENGAGEMENT

Je m'engage, dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la circulaire du 30 mai 1986 (Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°22 du 5 juin 1986) et qui concerne :

- les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation,
- la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois),
- l'obligation de paiement des retenues pour pension.

RAPPEL

Il convient d'adresser à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire (service DIPER), à la fin de chaque mois, une attestation prouvant votre présence effective en formation.

Ale.....

Signature

A renseigner OBLIGATOIREMENT : MOTIVATION DE LA DEMANDE – PROJET PROFESSIONNEL

- (1) joindre à la demande un certificat d'inscription précisant, s'il y a lieu, que la formation est agréée par l'Etat au regard de l'arrêté du 23 juillet 1981 modifié.
- (2) préciser le niveau demandé (L₁, L₂, L₃).
- (3) pour les licences obtenues à partir de 2003, préciser le nombre de semestres acquis, dans tous les cas, fournir les pièces justificatives.